

Transcription d'acte de naissance

Par kosa, le 23/07/2011 à 00:11

Bonjour,

je viens d'avoir mon certificat de nationalité française apres un recours en contentieux. je voudrais savoir si la transcription de mon acte de naissance se fait systematiquement par le biais du procureur ou c'est moi qui doit faire la demande.merci

Par mimi493, le 23/07/2011 à 00:16

C'est le tribunal d'instance qui le délivre, qui s'en charge, à la condition, évidemment, que l'acte de naissance ait été établi en France

Par kosa, le 23/07/2011 à 19:38

je suis né au senegal